LE SYNDICALISTE

ATOME CAOUTCHOUC CUIRS & PEAUX
CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUE TEXTILES VERRE

60, rue Vergniaud 75640 Paris cedex 13
tel : 01 45 80 14 90 - fax : 01 45 80 08 03
mail : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - site : fedechimie-cgtfo.com

2éme trimestre 2016 (avril, mai, juin)

prix de vente 1€

14 juin 2016 : un million de manifestants dans les rues de Paris pour exiger le retrait de la loi travail. La Fédéchimie a bien entendu répondu présent.

SOMMAIRE :

page 2 : Édito / Chiffres utiles
page 3 : Trois questions à / FO se détendre
pages 4 et 5 : La vie des branches
page 6 : Retrait du projet de loi travail
page 7 : Les vrais chiffres du chômage / Congrès IndustriAll Europe
page 8 : Elections TPE

STAGE FEDERAL

DU 17 AU 21 OCTOBRE 2016
DANS LES LOCAUX
DE LA FEDECHIMIE

EDITORIAL

Edito

Le combat continue !

Depuis le 09 mars, quatre organisations syndicales (FO, CGT, Solidaires, FSU) et trois organisations syndicales étudiantes et lycéennes (UNL, UNEF, FIDL), n'ont cessé d'exiger, par le biais de nombreuses grèves et manifestations, le retrait de la loi travail dont tout le monde maintenant connait les contours et sa dangerosité, tant pour les travailleurs actuels, que pour notre jeunesse, qui demain, entrera sur le marché du travail.

Alors que 70% de la population demande le retrait de ce texte, l'exécutif reste inflexible et joue sur le pourrissement du conflit à l'approche des congés. C'est sans compter sur la détermination des camarades de nos syndicats, qui expliquent aux travailleurs, aux jeunes, aux chômeurs, depuis des mois maintenant, les effets désastreux de cette loi en les sensibilisant à se mobiliser pour en exiger son retrait pur et simple.

Dans la plupart des secteurs de la chimie, de nombreux appels à la grève ont été suivis et notamment dans les raffineries du groupe TOTAL où Force-Ouvrière est très bien représentée (Feyzin, Granpuits, la Méde…) de même que chez d'autres raffineurs concurrents comme EXXON et INEOS ... pour s'opposer à la loi travail. Certaines raffineries sont restées bloquées pendant plus de trois semaines, ce qui démontre la capacité de nos syndicats à mobiliser les travailleurs. Nous tenons par la présente à les saluer et à les remercier pour le devoir accompli qui n'est que suspendu. Leur combat qui est le nôtre, a été relayé par de nombreux médias Français et étrangers, ce qui a permis de réaffirmer les positions de notre organisation syndicale qui sont claires et sans équivoque.

Ni amendable, Ni négociable !

Retrait de la loi travail !

Concernant les manifestations, celle du 14 juin restera dans les annales. Plus d'un million de manifestants venu de toute la France a déferlé dans les rues de Paris pour exiger le retrait du texte qui va prochainement repasser à l'assemblée après avoir été consulté par le sénat qui l'a durci encore un peu plus. Le 23 juin, nouvelle journée d'actions et refus dans un premier temps de manifester à Paris. Une première depuis 1958 qui remet fondamentalement en cause ce droit inaliénable inscrit dans notre constitution. Belle leçon de démocratie surtout venant d'un gouvernement qui se dit de gauche.

De consultations entre le sénat et l'assemblée, le gouvernement, devenu coutumier du «49-3» faute de majorité, n'en a pas fini avec les contestations. Qu'il se le dise ! Le 28 juin est programmée une nouvelle journée de grèves et manifestations sur tout le territoire. Force-Ouvrière y sera bien entendu présente. Notre organisation syndicale ne lâchera rien.

S'il faut remettre le couvert à la rentrée de septembre, nous le ferons car cette loi on n'en veut pas. Qu'Hollande, Valls, El-Khomri, Berger en prennent conscience. Nous irons jusqu'au bout.

Malgré un contexte des plus moroses, nous vous souhaitons à toutes et à tous d'excellents congés. Ceux-ci seront propices, n'en doutons pas, à recharger les batteries car nous en aurons grand besoin tant nos acquis sont mis à mal.

Hervé QUILLET
Secrétaire Général

CHIFFRES UTILES

SMIC au 1er janvier 2016 : 9 € 67 de l'heure soit 1466,62€ pour 151,67 heures (35 heures).

Le plafond mensuel de la Sécurité Sociale du 1er janvier au 31 décembre 2016 : 3218 €uros.

Au 1er juillet 2015, l'allocation chômage est au moins égale à 28,58 euros par jour, mais ne peut dépasser 75% du salaire journalier de référence.

Les allocations familiales :

2 enfants = 129,35 € / 3 enfants =295,05 €

par enfants en plus + 165,72 €.

Chiffres du chômage (voir article page 7)	mars 2016	avril 2016	mai 2016
Catégorie A (chômeurs officiels)	3 531 000	3 511 000	3 520 300
Catégorie B	720 200	722 200	716 200
Catégorie C	1 209 400	1 163 700	1 191 800
Catégorie D	273 100	280 600	294 400
Catégorie E	424 200	422 100	428 900
Total(chomeurs réels)	**6 151 400**	**6 099 700**	**6 151 600**

Pour une protection sociale nouvelle génération

Malakoff Médéric aide les entreprises et les branches professionnelles à devenir des territoires de santé pour concilier santé des salariés et performance de l'entreprise. Donner à chacun les moyens de devenir toujours plus acteur de sa santé et de s'orienter dans l'offre de soins, pour une santé de qualité, personnalisée et à des coûts optimisés, c'est ça, la protection sociale nouvelle génération.

Retrouvez toutes nos offres sur **malakoffmederic.com**
Votre contact : **contact-branches@malakoffmederic.com**

SANTÉ – PRÉVOYANCE – ÉPARGNE – RETRAITE

malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

TROIS QUESTIONS À

Hakim BELOUZ, Délégué Syndical Central de l'UES Raffinage Pétrochimie chez Total, travaillant à la raffinerie de Feyzin (69).

Le Syndicaliste : Hakim, nous savons tous, ou presque, que tu viens de la CFDT. Pourquoi avoir quitter ce «syndicat» pour rejoindre FO ?

HB : *La principale raison qui m'a fait quitter la CFDT avec 18 élus/20 et 120 adhérents/145, c'est que cette organisation syndicale, chez TOTAL, avait pris la mauvaise habitude de «violer» régulièrement ses adhérents dans les prises de décisions, signatures d'accord, etc.. Et cela pour les seuls intérêts individuels d'une minorité (coordinateur Groupe, Délégué syndical central, responsable fédéral pétrole, etc) le tout au détriment de la défense des adhérents et des salariés.*

LS : Pendant la longue période où vous étiez en grève, tu as dit dans les médias que la direction de Total ne t'avait pas contacté. Comment expliques-tu cela ?

HB : *Il me semble que la direction du Groupe TOTAL ne s'attendait pas une grève de cette ampleur dans ses usines.*
Par contre , elle a pu rapidement constater que lorsque les salariés font la grève, la vraie, avec l'arrêt des activités et pertes de salaires pour les grévistes, son «business» en prend un coup.
Dans ce cadre, les dirigeants du Groupe n'étaient pas trop disposés à discuter…

LS : La loi Travail, et non pas la loi El Khomri (elle n'est pas la seule instigatrice de ce projet) comme tu l'as fait remarquer aux différents médias, est mauvaise pour TOUS les salariés. Peux tu nous donner ton ressenti sur le contenu de ce texte et le fait que certaines Organisations Syndicales (surtout leurs adhérents qui vont subir ses effets néfastes) ne se sentent aucunement impliquées ?

HB : *Ce texte est dangereux car il entrouvre la porte du dumping social en toute légalité au sein même de notre pays !*

Quelle aubaine pour le patronat si ce texte passe en 2017, date des prochaines échéances présidentielles. La porte sera déjà entrouverte. Les futurs représentants de la république n'auront plus qu'a s'y engouffrer et ainsi dérouler leur programme ultralibéral…
Il parait selon eux, que c'est bon pour l'économie. Sauf qu'une nouvelle fois, ce sont les travailleurs qui en paieront les conséquences.

FO se détendre

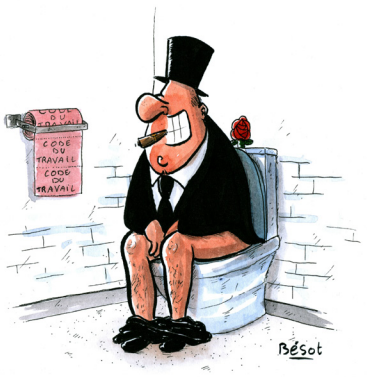

Blague :
Hollande, Valls, El Khomri et Berger sont sur un bateau.
Le bateau coule, qui est sauvé ?

LE CODE DU TRAVAIL BIEN SÛR !!!

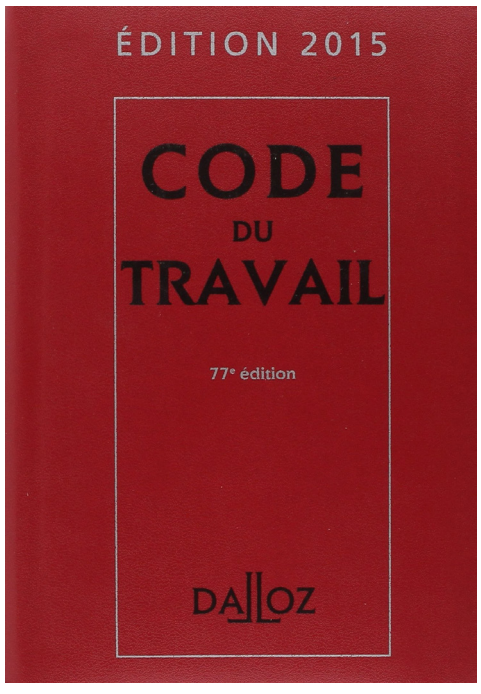

Sync'éa

Remettre le **social** au cœur de l'**entreprise**

Chez SYNCEA, nous travaillons depuis vingt ans pour les élus de CE et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le social restent au cœur de l'entreprise.

Pour être toujours plus utiles au quotidien, nos experts-comptables, économistes, juristes et consultants en relations sociales mettent leurs compétences à votre service avec un objectif clair : la prise en compte de l'intérêt des salariés dans toutes les décisions concernant la marche de votre société ou de votre association.

Expertises économiques et sociales auprès des comités d'entreprise

BUREAUX DE PARIS / SIÈGE SOCIAL
3, rue de BONDY
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
Tél. : 01 48 19 25 40
Fax : 01 48 19 25 59
Bureaux : Lille, Lyon, Rennes

www.syncea.fr – info@syncea.fr

VOUS POUVEZ COMPTER AVEC NOUS !

LA VIE DANS N

ATOME

18ème Congrès de l'UNSENRIC

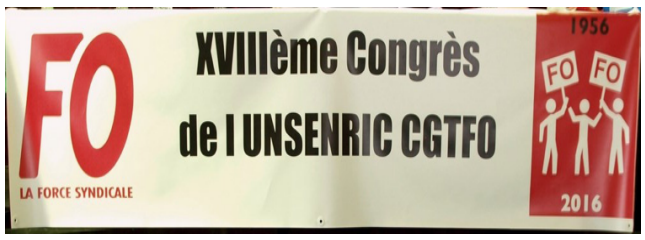

Le 18ème congrès de l'UNSENRIC FO s'est tenu du 31 mai au 2 juin 2016 au Croisic (44).

Il a réuni 70 participants. Michel LE ROCH, secrétaire de l'UD FO 44, accompagné de Gérard CAILLON, secrétaire de l'UL de St-Nazaire, a ouvert le congrès et a présidé la 1ère matinée.

Le secrétaire général Yann PERROTTE a présenté le rapport moral complétant le rapport d'activité diffusé statutairement aux syndicats de l'Union.

Il a rappelé que FO s'est implantée pour la première fois au CEA il y a soixante ans, en 1956.

Le trésorier adjoint Thierry GIRARD a présenté les comptes de l'Union depuis le dernier congrès de 2013.

Le rapport de la commission de contrôle a été portée à la connaissance du congrès.

La commission des mandats a constaté que les délégués présents représentaient 135 voix.

Les interventions des délégués à la tribune ont été au nombre de 13. Elles ont porté sur les élections professionnelles, le développement, la situation générale et la loi « Travail », et évidemment l'avenir incertain du groupe Areva.

Six invités sont intervenus, notamment : Emmanuel BALBRICK, trésorier général de la FédéChimie FO qui suppléait Hervé QUILLET qui a du quitter le congrès après avoir présidé une séance; et Eric KELLER, secrétaire fédéral FO Métaux.

Les rapports d'activité et de trésorerie ont été chacun approuvés à l'unanimité.

Il a été procédé aux élections des instances : Comité Exécutif National, Commission de Contrôle, Commission des Conflits.

Le comité national s'est réuni sous la présidence de Yann PERROTTE, secrétaire général qui a été réélu à son poste, Thierry GIRARD trésorier général et secrétaire général adjoint ainsi que José MONTES, et Cédric NOYER trésorier adjoint. Les autres membres du bureau national réélus sont : Mickael BRET, Olivier CHAUMONT, Michel DELEBARRE, Jean-Pierre GERME, Philippe LAUNAY, et Yannick TESSIER. Sont entrés au bureau national : Eric GRECH, Eric NADAL et Patrick ZOCCO.

Le CEN a également procédé à la désignation des permanents tel que prévu par les statuts.

La commission de résolution désignée par le Congrès s'est réunie et a proposé une résolution générale. Après discussion, celle-ci a été adoptée à l'unanimité.

Afin de réfléchir à l'adaptation du fonctionnement de l'Union aux moyens en forte réduction, le congrès a adopté une motion « organisation ».

La dernière séance du congrès a été présidée par Véronique PEPERS, ancienne secrétaire générale qui est en retraite professionnelle depuis fin février 2016.

Une petite cérémonie conviviale a permis de retracer son parcours professionnel et syndical et de lui souhaiter bonne retraite.

Il en fut de même pour Pierre GAUTIER.

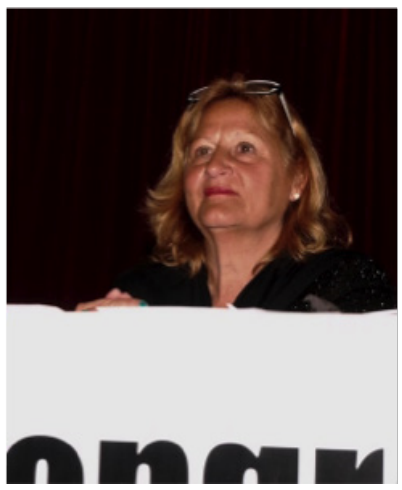

CAOUTCHOUC

Se développer chez Michelin

Les 21 et 22 juin 2016, afin de développer la syndicalisation chez Michelin, la Fédéchimie et la coordination des syndicats FO du groupe Michelin ont décidé de cibler les sites de Clermont Ferrand où FO est implantée sur un des six sites et uniquement au 1er collège.

Nous avons donc élaboré un tract que nous avons tiré à 6000 exemplaires et l'avons distribué sur les sites où nous ne sommes pas implantés et où la plus forte population est celle des cadres.

Force Ouvrière, au travers de ce tract, a rappellé les fondements même de notre conception du syndicalisme, à savoir : Liberté, Indépendance et Défense de tous les salariés, qu'ils soient ouvriers, employés, agents de maitrise, ingénieurs ou cadres.

Pour que cette distribution soit une réussite, nous avons convoqué deux camarades des autres sites Michelin en France, qui ont tous répondu présent. Nous les remercions de leur participation.

Ces sites sont ceux de Saint Doulchard (18), La Chapelle Saint Luc (10), La Roche Sur Yon (85) et Le Puy en Velay (43) et bien sur Clermont-Ferrand.

Nous avons eu également le soutien participatif de deux camarades du syndicat FO du CHU de Clermont-Ferrand et des camarades du syndicat FO Trelleborg (pas sur la photo) que nous remercions pour avoir pris et donné de leur temps.

Les élections à Clermont-Ferrand auront lieu en Octobre 2016, et avant la tenue de celles-ci nous retournerons faire une distribution, cette fois accompagné par Eric Peres de la Fédération des cadres afin de sensibiliser ces derniers à se syndiquer et à se présenter sur nos listes électorales.

CHIMIE

Convention Collective Nationale des Industries Chimiques : Que restera t'il à la fin des soldes ?

Courant mai, les relevés de décision portant sur les 6 premiers chapitres du projet de la Convention Collective « rénovée » ont été signés par les Fédérations CFDT, CGC et CFTC.

A cette étape, nous n'avons pas encore reçu les documents signés (relevés de décisions et chapitres annexés), l'UIC n'ayant pas encore, dit-elle, recueilli l'ensemble des signatures des Fédérations patronales associées.

Coté salariés, ces signatures interviennent alors même que l'ensemble des réserves émises – y compris par les signataires – ne sont pas levées. En clair, il faut avancer selon le calendrier souhaité par l'UIC.

Pour la Fédéchimie, qui participe assidument à toutes les réunions de travail et de négociations avec le seul souci de bien faire ré-inscrire la totalité des dispositions et garanties dans le nouveau texte, les relevés de décisions n'ont pu être signés pour deux raisons majeures :

Nous avons demandé que l'ensemble de la Convention et des accords existants soit annexés au nouveau texte, même pour une durée déterminée, tant que les incertitudes soulevées concernant les possibilités de dérogation demeurent et qu'une période d'observation ne permette de s'assurer qu'aucune garantie existante ne soit remise en cause, pour les salariés présents et futurs.

La deuxième raison est que les points pour lesquels des modifications ont été demandées par les uns ou par les autres soient renvoyées pèle mêle à des négociations ultérieures sans calendrier ni priorité de négociations.

Et malheureusement, l'expérience nous montre qu'en termes de sujets de négociations, les seules priorités respectées sont les priorités patronales…

…C'est ainsi que, depuis 6 mois, des réunions de négociations sont organisées car l'UIC souhaite faire inscrire des dispositions concernant la « sureté » dans la Convention Collective.

Vraisemblablement, il s'agit pour elle principalement de montrer aux pouvoirs publics que les entreprises classées Seveso, ont besoin d'argent pour assurer cette exigence ainsi que de justifier la réclamation de modifications législatives concernant les recrutements.

Au passage, le projet d'accord en discussion fait disparaitre d'anciennes dispositions, y compris en matière environnementale.

Et bien évidemment, les revendications majeures des organisations syndicales comme le maintien dans la branche de CHSCT fonctionnant de manière distincte des autres instances, ne sont pas retenues.

Tout comme la question des effectifs et du statut des salariés chargés de veiller à la « sureté » des sites...

Sur ce sujet de la réécriture de la Convention Collective Nationale des Industries Chimique, la Fédération organisera à la rentrée, une réunion de tous les syndicats de la branche pour échanger, expliquer, faire un point d'étape.

Pour commencer à préparer également une montée en puissance si les incertitudes concernant le maintien de nos acquis ne sont pas levées !

OS BRANCHES

PÉTROLE

Formation Professionnelle / Loi Travail

Accord Formation Professionnelle :

Même si une partie de l'accord est un rappel de la loi, FORCE OUVRIÈRE l'a négocié pour obtenir le maximum pour la formation des salariés.

Les avancées suivantes sont les raisons de notre signature :

- Un Abondement de 200% sur le Compte Personnel de Formation (CPF) : la liste des actions de formation de la branche, établie par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE), est consultable sur le site de l'OPCA DEFI. Ces formations seront abondées de 200%. Cet abondement donne la possibilité à chaque salarié d'acquérir une formation qualifiante en rapport ou non avec son parcours professionnel.

- Une reconnaissance Tutorale, conformément à l'article 1354 de l'accord, dans le respect de la hiérarchie des normes. Nous avons obtenu la possibilité d'ouverture de négociation en entreprise sur le thème de la fonction tutorale afin d'avoir en plus une reconnaissance financière.

- Une prise en compte de la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE), suite à l'article 1347 D, à l'issue d'un parcours de VAE suivi avec succès. L'employeur veille à examiner la possibilité de proposer au salarié un emploi disponible correspondant aux connaissances acquises, ainsi que la classification correspondant à cet emploi. Le salarié sera informé par l'employeur de son résultat.

- L'obligation de l'employeur d'informer les salariés sur les dispositifs de la formation professionnelle : CPF, VAE, CIF, bilan de compétences, CEP, Entretien Professionnel, plan de formation.

Loi Travail :

Autre point important de l'activité des derniers mois, la mobilisation importante des équipes FO contre la loi travail depuis le passage en force du gouvernement à l'assemblée Nationale par le 49.3

Les salariés des 7 Raffineries Françaises ont cessé leur activité, et décidé d'utiliser leur droit de grève !

N'en déplaise à certain.

Le combat n'est pas encore gagné, mais le silence des Raffineries et l'implication de toutes les équipes FO dans ce combat est exemplaire.

La couverture médiatique due à notre activité stratégique a été importante. Mais nous n'oublions pas que dans ce combat d'autres camarades de différents secteurs se sont aussi mobilisés contre cette foutue loi.

Déterminés et motivés,
nous gagnerons pour le retrait de cette loi !!!

PLASTURGIE

La Formation Professionnelle sous perfusion dans la Plasturgie

Lors des différentes réunions des instances de la Formation Professionnelle (Commission Nationale Paritaire de l'emploi, OPCA DEFI, Comité de section Plasturgie), un problème de financement de la Professionnalisation est apparu dans la Plasturgie.

Ce problème de financement est directement lié à la baisse de la collecte (-20%) dû à la réforme de la formation professionnelle et en parallèle, à une augmentation de la consommation de la professionnalisation de 10 %.

Force Ouvrière, comme les autres Organisation syndicales de salariés, a donc été sollicité et consulté pour valider les solutions permettant de corriger la dangereuse trajectoire budgétaire.

Les décisions ont donc été prises en CNPE et en CSP, et celles-ci ont concerné les taux de prise en charge des formations générales et technique, des CQP de la Plasturgie, mais également sur le financement des formations inscrites à l'inventaire et le financement des CFA.

En opposition à la Chambre Patronale qui souhaitait une baisse de la prise en charge de toutes les formations, Force Ouvrière a défendu son maintien pour les formations techniques industrielles.

Les décisions de la branche concernant les financements de la formation sont donc les suivantes :

- Diminution du taux de prise en charge des formations générales ou transversales
- Diminution du taux de prise en charge des CQP en contrat ou période de Pro
- Maintien du financement par la professionnalisation des CACES
- Exclusion du financement par la Professionnalisation des SST et habilitation électrique
- Maintien du financement pour les autres formations inscrites à l'inventaire uniquement en cas de Co-construction avec le CPF (si CPF complètement clôturé)

Afin de maintenir le financement des CQP en contrat et période de Pro ainsi que le financement partiel des subventions des CFA, Force Ouvrière a validé l'utilisation du fonds conventionnel de 0.15%.

Ce fonds issu de l'accord National du 25 mars 2015 (signé par FO) qui permet de maintenir ces financements provient d'une contribution conventionnelle supplémentaire consacrée à la politique de branche.

Cela prouve, une fois encore, que les Conventions Collectives Nationales servent, malgré ce qu'en pensent les défenseurs de la loi travail.

Cette contribution conventionnelle n'est pas garantie dans le temps puisqu'elle doit faire l'objet d'une négociation dans le premier trimestre 2017.

Sans rentrer dans un défaitisme inutile, nous nous interrogeons sur la pérennité du financement de la Professionnalisation car, même avec la contribution conventionnelle ,celui-ci n'est pas suffisant aujourd'hui pour répondre aux demandes.

A suivre…

TEXTILES/CUIRS ET PEAUX

Le patronat ne joue pas le jeu !

Un accord sur les classifications a vu le jour en décembre 2013, accord qui réduisait considérablement le nombre de coefficients (225) et qui, de fait, pouvait amener certains salariés à gravir l'échelle sociale plus rapidement.

Nous ne pensions pas qu'en mai 2016, date butoir pour mettre en place les classifications dans les entreprises, nous aurions autant de difficultés avec certains employeurs pour les appliquer en toute transparence et conformément au guide d'application négocié en parallèle dudit accord qui devait leur servir de point d'appui.

En effet, certaines directions d'entreprises, et non des moindres, n'ont pas trouvé nécessaire et utile de prendre les critères définis dans cet accord.

Notamment : (les diplômes, les connaissances acquises et reconnues, la technicité de l'emploi…) .

Nombreux sont les exemples de directions qui n'en font qu'à leur tête comme chez Eminence (30), où bon nombre de salariés ont été positionnés au bas de l'échelle sans prendre en considération leur ancienneté et leur expérience.

Malgré de nombreuses interventions de la part de Force Ouvrière, la/les directions font mine de ne pas comprendre et tentent ainsi de laisser «pourrir» les demandes de révision de certaines catégories de salariés.

Nous sommes donc intervenus auprès de la chambre patronale du textile qui ne comprend pas ou fait semblant de ne pas comprendre l'attitude de certains de ses mandants.

Le mutisme dont semblent faire preuve certains dirigeants, va nous amener à court terme à saisir la commission nationale d'interprétation qui statuera sur le bien fondé ou pas de nos demandes.

Affaire à suivre…

VERRE

Des négos bien moroses !

En ce deuxième trimestre 2016, seule la négociation salariale dans la branche du Verre à la Main a débouché sur un accord des cinq Organisations Syndicales (FO, CGT, CFE/CGC, CFTC et CFDT)

Cet accord, qui n'est certes pas celui du siècle, contient une méthode de calcul qui garantit des écarts de valeur entre chaque coefficient et assure une augmentation de 0,9% sur les salaires et 0,6% sur le SMP. Celui-ci impacte les primes et notamment l'ancienneté.

Même si les propositions patronales étaient en deçà des nôtres, l'accord a tout de même le mérite d'accorder des hausses de salaires non négligeables pour des salariés dont le salaire réel fleurte la plupart du temps avec les minima de branche.

A contrario, dans la branche du Verre Mécanique, trop contente d'imposer un projet d'accord sans méthode de calcul, la chambre patronale a eu le culot de nous faire une proposition qui, non seulement frise le ridicule, mais surtout dénigre ses salariés.

En effet, elle a osé proposer un accord «triennal» avec des augmentations à la tête du client ou choisi par une méthode patronale type « 421».

Honteux et non acceptable pour FORCE OUVRIERE !

Du côté de la Miroiterie, FO n'a pas signé l'accord salaire puisqu'il contient une RAG et n'a pas de formule de calcul. De plus, la généreuse proposition patronale d'augmenter ces minima conventionnels de 0,6% ne permet pas ou très peu aux salariés d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Par contre dans cette même branche, un bon accord paraphé par FO vient de voir le jour concernant une prévoyance pour tous les salariés. Vous trouverez le détail de cet accord sur notre site internet.

Depuis le début des mouvements (grèves, blocages et manifestations) contre la loi Travail, la Fédéchimie et l'ensemble de ses syndicats ont répondu présent, à Paris comme en province, pour éxiger le retrait de cette loi scélérate.

**(Même quelques moutons ayant perdu leur berger,
se sont joints à une de nos manifestations !!! CFDT Métallurgie pour ne pas les citer)**

Les vrais chiffres du chômage

Comment s'explique la fluctuation du nombre de chômeurs en ce début d'année ? Tantôt à la baisse mais le plus souvent à la hausse !

Exemple d'un mois par rapport à l'autre :

Radiations des listes A,B,C,D,E de Pôle Emploi pour différents motifs :

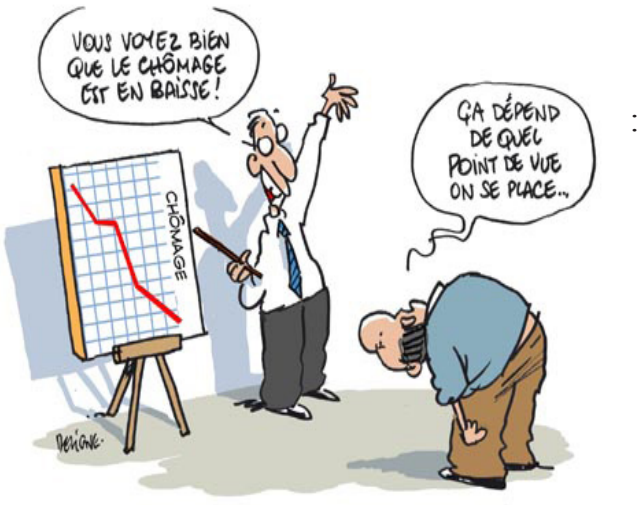

:

* Défauts d'Actualisation (bugs informatiques + oublis + des découragés non indémnisés) 45,2 % des sorties des listes. (+ 15,6 % sur 1 an)
* Radiations Administratives (les punis) : 8,9 % des sorties. (+ 4,5 % sur 1 an)
* Autres Cas (morts, suicidés, emprisonnés, expulsés etc) : 10 % des sorties. (+ 2,5 % sur 1 an)
* Stages parking : 10 % des sorties. (+ 18,6 % sur 1 an)
* Arrêts maladie, maternité, départs en retraite : 7,5 % des sorties. (+ 8 % sur un an)

Vous constaterez donc, qu'à la lecture des pourcentages cités ci-dessus, le nombre de chômeurs d'un mois sur l'autre (encore pire par trimestre ou sur une année), est loin trés loin des chiffres annoncés mensuellement par notre chère ministre du travail El Khomri.

Cette «infatigable» ministre qui semble avoir plusieurs cordes à son arc, tout aussi détendues les unes que les autres, est dans la même logique d'explications que dans le cadre de la loi travail qui porte son nom.

Vendre de temps à autre du rêve, pour faire croire que la situation s'améliore. Or, une fois de plus, c'est le contraire qui se produit, preuve en est.

La Fédéchimie FO au 2éme Congrès de IndustriAll Européan Trade Union à Madrid du 07 au 09 juin 2016.

Les 7, 8 et 9 juin derniers, s'est tenu à Madrid (Espagne), le 2éme Congrès d'IndustriAll Europe. La Fédéchimie y était représentée avec trois camarades, Hervé QUILLET Secrétaire Général, Branislav RUGANI et Georges ORTEGA Secrétaires Fédéraux. Notre présence a permis entre-autre, d'étoffer la délégation Force Ouvrière puisqu'y participaient également, la Fédération des Métaux et la FNEM (Fédération des Energies et Mines).

Une fois les quelques 700 délégués installés, le discours d'introduction à permis de fixer les règles des débats et surtout de poser les sujets de revendications dans ce congrès qui avait comme slogan « investissement, emploi et solidarité ».

Le constat à travers toute l'Europe est clair et sans équivoque. La crise est un prétexte à la récession sociale avec des financiers qui continuent d'enrichir les plus riches tout en appauvrissant nos industries. Et pendant ce temps, la majorité des Européens voit leur niveau de vie baisser et leurs acquis sociaux obtenus avec tant de luttes, s'évaporer comme neige au soleil.

Cette crise provoquée par le monde de la finance permet avec l'aide de la Communauté Européenne, de favoriser la précarité de l'emploi et de la société toute entière avec notamment la mise en marche de la digitalisation et de la numérisation des emplois. D'ici peu, si nous n'y prenons pas garde, une majorité d'emplois sera précaire du fait de son individualisation croissante.

L'objectif d'IndustriAll Europe est clair : provoquer un changement de cap politique, surtout en matière de politique sociale et salariale. Cela concerne tout d'abord le rétablissement des droits des travailleurs et de l'autonomie des partenaires sociaux. Ensuite, la lutte contre la précarisation croissante du monde du travail. Et enfin, le développement d'un « dialogue social d'égal à égal » avec les employeurs et les gouvernements.

Au vu des attaques persistantes contre les droits des syndicats et des travailleurs, les actions de solidarité et la défense des droits des travailleurs ont occupé une place déterminante dans le travail mené lors de ce congrès.

Pour se faire, il est primordial de tout mettre en œuvre afin d'affirmer le rôle clair d'IndustriAll pour les travailleurs Européens.

Aujourd'hui, les commissions des différents secteurs d'activité qui ont fonctionné entre le premier et le deuxième Congrès, ont permis de partager les difficultés afin de mettre en place des baromètres indiquant le recul ou l'avancée sociale et économique de chaque pays membre. Il nous faut maintenant construire des revendications communes pour des avancées sociales réelles. Il nous faut porter ces revendications dans chaque pays et créer un rapport de force permettant leur aboutissement.

Au-delà des aspects sociaux et financiers, il y également les problèmes de conditions de travail qui ne cessent de se dégrader. En effet, les financiers réclament aux industriels toujours plus de résultats et au final, c'est la productivité qui augmente sans pour autant investir. Partout, le constat est le même. Le nombre de salariés diminue mais le volume à produire reste identique voire augmente, d'où une productivité accrue faite au détriment de la santé des salariés.

Ce système à ses limites et elles risquent de bien vite être atteintes à ce rythme. Les salariés qui sont des consommateurs en puissance et qui sombrent chaque jour un peu plus vers la précarité, continueront t-ils toujours à consommer et dans ce cas, qu'adviendra t-il de tous ces produits que nous fabriquons si personne ne les achètent ? Les spéculateurs et les financiers qui n'ont aujourd'hui de cesse de chercher de nouveaux paradis fiscaux, ne pensent qu'a faire pression sur les gouvernements Européens pour payer moins d'impôts et faire baisser les salaires. Jusqu'où iront-ils ? Quand allons-nous les stopper ?

D'autres sujets sont venus s'insérer au coeur du débat du fait de l'actualité, tel que la migration subie par des salariés venus de pays en guerre. Ce sujet délicat pose la question de l'intégration de ces migrants dans des pays européens qui subissent depuis déjà des années de nombreuses pertes d'emplois avec des taux de chômage élevés. Bien entendu, le rôle d'IndustriAll Europe sera entre autre, d'exporter nos valeurs syndicalistes à ces personnes tout en leur donnant le goût de la revendication.

Autre sujet, celui de la sortie ou pas du Royaume-Uni de l'Union Européenne, le fameux «Brexit». A l'heure où s'est tenu ce congrès, nous ne connaissions pas les résultats du scrutin du 23 juin. Quelle que soit la voie choisie, IndustriAll Europe n'a qu'un objectif, celui de défendre tous les emplois.

Au final mes camarades, le mot d'ordre est simple et il doit être le fil conducteur jusqu'au prochain congrès.

Non à l'austérité imposée par les états pour plus de profits financiers et moins d'avantages sociaux, Oui aux augmentations de salaire pour que les travailleurs aient une réelle reconnaissance de leur travail.

Pour info, suite au congrès et après accord de tous les membres de la région sud ouest, la vice- présidence de la région sera assurée par Force Ouvrière de janvier à juin 2017 et la vice-présidence adjointe de juillet à décembre 2019.

Si vous avez des revendications ou des interrogations dont vous souhaiteriez faire part au niveau d'IndustriAll Europe ou International, n'hésitez pas à les envoyer par mail à la Fédéchimie.

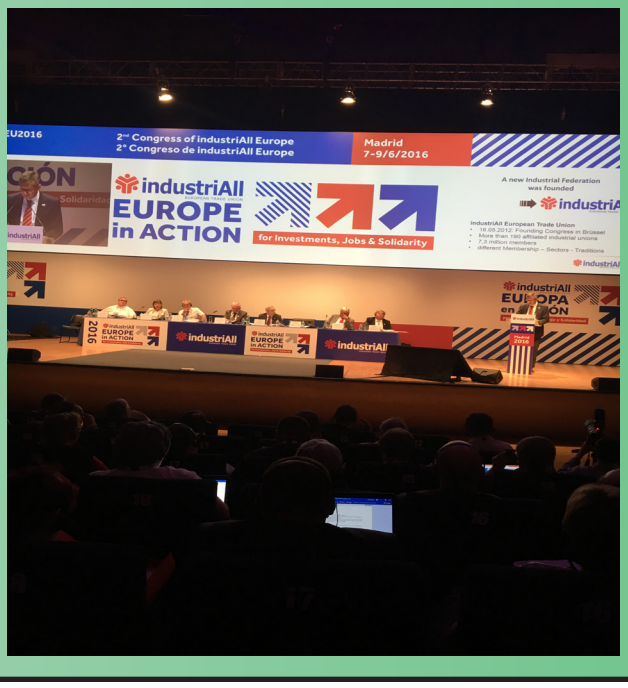

Élections TPE
Décembre 2016

Atome, Caoutchouc, Chimie, Cuirs & Peaux, Pétrole, Plasturgie, Textiles, Verre.

La grande élection syndicale pour les salariés des Très Petites Entreprises

FO FD Chimie

En décembre 2016, les 4,5 millions de salariés des TPE (Très Petites Entreprises) seront appelés à voter pour le syndicat de leur choix.

On trouve des TPE dans la plupart des secteurs d'activités y compris dans ceux afférents à la Fédéchimie.

Les TPE sont les entreprises de moins de 11 salariés dépourvues de délégués du personnel et à fortiori, de Comité d'Entreprise.

Ces salariés ne doivent en aucun cas être oubliés !

A Force Ouvrière nous défendons tous les salariés, tant au niveau interprofessionnel qu'au niveau des branches et ce quelle que soit la taille de l'entreprise, en négociant notamment :

* Les régimes de retraites
* L'assurance maladie
* L'assurance chômage
* L'amélioration des Conventions Collectives (salaires minima, classifications, prévoyance ...)

Pour toutes ces raisons, afin de garantir et d'améliorer vos droits, en décembre 2016, votez et faites voter FO.

Bulletin d'adhésion

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Tel domicile : .....

Tel portable : .....

Email : .....

Entreprise : .....

Convention Collective : .....

Code APE : .....

Tel entreprise : .....

Activité : .....

Adresse entreprise : .....

.....

Date d'adhésion : .....

Signature :

INPC

*Notre **métier** :*
Accompagner les partenaires sociaux
lors de la mise en place de régimes collectifs
de protection sociale

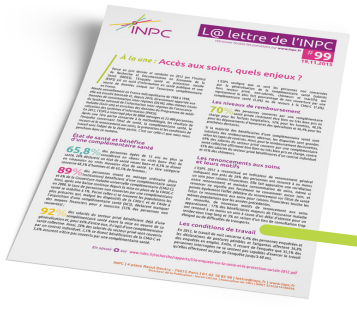

l'INPC

L'interlocuteur des acteurs de la protection sociale

Le partenaire des partenaires sociaux

Le promoteur d'une protection sociale collective et solidaire

Abonnez-vous à L@ lettre de l'INPC

et recevez par courriel mensuel l'actualité de la protection sociale

Abonnement sur notre site **www.inpc.fr**

Institut de Protection sociale Collective

Heron Building Montparnasse
66 avenue du Maine 75014 Paris
contact.inpc@inpc.fr

Dépôt légal du 2éme trimestre 2016 - Photographies : Fédéchimie FORCE OUVRIERE - Directeur de la publication : Hervé QUILLET - Imprimerie RPN 93